

**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal du 3 juillet 2019**

**Présents**

VERNEAU Michel  
MEZY Michel  
HENRY Micheline  
RENAUD Michel  
QUILLIER Pascale  
REBOULLEAU Sylvie  
DENUÉ Marie-Claire  
GUILLEMET Christine  
DELAS Christian  
THENOT Alain  
DEMAY Thierry  
BLOIN Denis  
BOCQUET Christophe  
BERGIN Sylvaine  
VEYCHARD Christophe  
MOUAT Chérif  
FOREST Isabelle  
WICKERS Franck  
DHERBIER Alain  
PERREAU Christian  
PASSAS Joël  
BOUJLILAT Hicham  
MOLINA Isabelle  
DE SAINTE-CROIX Andrée

**Absents**

BRUERE Charly	Pouvoir à M. DELAS
COUCUREAU Martine	Pouvoir à M. THENOT
MANGEOT Denis	Pouvoir à M. RENAUD
DUCHEMIN Véronique	
BOTTE Anne-France	Pouvoir à M. BOCQUET
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme GUILLEMET
BEZOU Sylviane	
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à M. BOUJLILAT

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE



## Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 3 juillet 2019

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

### CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Mercredi 3 juillet 2019 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

### ORDRE DU JOUR

#### **A) AFFAIRES FINANCIERES**

1. SEML 3CSL : constitution
2. Exercice 2019 : Décision modificative n°1 budget de la Ville

#### **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Michel VENEAU**  
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire



*Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :*

Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206  
TÉL 03 86 26 50 00 - FAX 03 86 26 50 16 - <http://www.mairie-cosnesurloire.fr> - E-mail : [cosne@mairie-cosnesurloire.fr](mailto:cosne@mairie-cosnesurloire.fr)

**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal du 3 juillet 2019**

**Michel Veneau**

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal.  
Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.

M. Bruère donne pouvoir à M. Delas. Mme Jouy donne pouvoir à Mme Guillemet. Mme Botté donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Louis donne pouvoir à M. Mézy. Mme Coucureau donne pouvoir à M. Thénot. M. Mangeot donne pouvoir à M. Renaud. Mme Pétauillat donne pouvoir à M. Boujlilat.

Mme Duchemin sera en retard.

Il faut qu'on désigne un secrétaire de séance. M. Wickers est le plus jeune.

Par rapport aux délégations sur table, avez-vous des observations ? Il n'y a pas de compte rendu.

Pas d'observation.

**A. AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1. SEML 3CSL :constitution**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous voici réunis ce soir dans le cadre d'un conseil municipal un peu particulier puisqu'il s'agit de prendre la décision de créer une société d'économie mixte local, intitulée 3CSL, soit Éden Cinéma Culture Cosne-Cours-sur-Loire. Cette société a pour objet de construire, aménager, exploiter, gérer tout équipement à vocation culturelle et artistique, gérer l'animation de tout patrimoine culturel et artistique, gérer l'animation et la création de toute manifestation culturelle et artistique, construire et aménager les anciens locaux qui sont composés de deux salles en activité, créer les conditions nécessaires à la construction d'une salle de diffusion permanente ; également l'accueil de spectacles vivants. Je vous rappelle que ce projet a déjà été débattu à plusieurs reprises et qu'il a fait l'objet des délibérations du mois de septembre 2018, de mars 2019 et juin 2019. Il nous reste une démarche administrative à réaliser afin de finaliser ce dossier. Il s'agit d'autoriser moi-même à créer, au nom de la Ville de Cosne, la SEML qui permettra de solliciter les partenaires publics et privés. Vous avez été destinataire d'un dossier comprenant le projet des statuts de la société d'économie mixte et du pacte d'actionnaires. Avant de laisser la parole à M. Demay, je vais vous présenter le plan de financement du projet. J'aimerais vous dire que je considère ce projet comme exemplaire au niveau culturel. C'est un projet qui va s'insérer dans notre bassin de vie, qui va permettre aux gens de notre territoire d'avoir une salle de spectacle et de cinéma

plutôt confortable, avec climatisation bien sûr. Vous avez vu, cette année, toutes les séances qu'on a eues depuis le mois de juin, c'était difficile, comme tous les ans. Cette nouvelle salle permettra de travailler dans de bonnes conditions. C'est ce que l'on souhaite pour nos administrés.

Exemplaire sur le plan du maintien de l'attractivité de notre centre-ville, notamment en soirée. Nous ne pouvons pas nous contenter de compatir et de laisser faire, être dans le constat tout en donnant en permanence des leçons à qui veut l'entendre. Notre équipe a décidé d'agir et cela se traduira d'ici 2021 par la création d'une salle de cinéma et de spectacle de 400 places environ. D'autre part, la majorité municipale, par-delà ce projet, va investir 400 000 € sur un budget de 4 673 255 €. Elle accompagnera ce financement d'un apport en nature évalué à 960 000 €. Elle fléchera les subventions qu'elle a obtenues par rapport à tous nos partenaires, provenant de l'État (700 000 €), de la Région (455 720 €), soit 1 155 720 €.

Dans un autre domaine, nous avons fait le choix d'un partenariat public privé, qui permet de construire des projets à moindre coût et d'associer les forces vives de notre économie à ce projet. Enfin, il répond à une demande de la population qui a le droit de découvrir des spectacles dans des bonnes conditions et en toute sécurité. Ce qui je le rappelle n'était pas le cas à l'époque. La salle palatine, ce n'est pas de votre faute, de votre fait, comme nous, la salle des fêtes actuelle ne permet pas d'être dans des conditions de sécurité, ni au niveau confort et de climatisation, par rapport à notre climat qui se réchauffe, on le constate tous les ans. Ne souhaitant pas poursuivre sur cette voie, nous avons commencé à réfléchir à la construction d'une salle de spectacle. Sur ce dernier point, nous partageons avec l'opposition, à l'époque, la même analyse. Ce qui en son temps avait réfléchi à différentes possibilités, au stade de la réflexion, nous avons souhaité plutôt aménager cette salle que construire une autre salle de spectacle. Je pense que par rapport à notre patrimoine, c'est la bonne formule, le bon choix. Nous avons du patrimoine. A un moment, il faut l'entretenir, le rénover, l'aménager. Autrement, il faudra prendre des décisions dans le futur pour tout notre patrimoine. Comme vous le savez, l'entretien de tous ces bâtiments a un coût. Si on veut donner une bonne image, il faut bien entretenir notre patrimoine et nos bâtiments. C'est mon sentiment et celui de beaucoup d'élus.

Je tiens à saluer les agents de la Ville qui ont contribué à cette réalisation, mais également pour tous les autres projets portés par la Ville, qui ont été financés de A à Z par la Ville de Cosne et par nos partenaires financiers. Je vais les citer, ils sont importants : lotissement de la Fontaine Pernée, la Ville et tous nos partenaires, la salle Pierre et Marie Curie, le gymnase George Sand, la salle du stade Raphaël Giroux, le réseau de chaleur, le nouveau CTM, le Palais de Loire, le quartier ouest ou encore la politique de ville et les travaux réalisés au quartier Saint-Laurent. Finaliser tous ces dossiers aujourd'hui est une grande joie, pour moi personnellement et pour toute l'équipe municipale, tous les élus et les services qui se sont investis beaucoup dans ces projets. Je tiens tous à les remercier. Les résultats sont là. Il faut le dire, je suis franc avec vous. Il y a eu le contrat de ville qui nous a bien aidés. Maintenant, il y a Cœur de ville qu'il faudra mettre en œuvre. On a commencé avec nos 4 projets matures. Il faudra continuer à l'avenir pour que notre ville et notre bassin de vie puissent bénéficier de toutes ces aides et de toutes les actions menées par la Ville de Cosne.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pour moi, il n'y a rien de parfait, malheureusement, vous avez vu le contexte actuel, on le sait. Mais à un moment donné, il faut se faire une raison et dire qu'on a une mission, les élus, de travailler pour le territoire et le bassin,

essayer de trouver des solutions dans tous les secteurs. Il y a beaucoup de secteurs, la Ville ne peut pas tout faire. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire depuis bien longtemps a essayé d'assumer ses fonctions et ses missions.

**Thierry Demay**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1521-1 et suivants et L2121-29, vu la délibération de constitution d'une société d'économie mixte locale - principe, prise par le conseil municipal en date du 20 septembre 2018 et la délibération d'apport en nature et numéraire par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire en date du 19 juin 2019, vu la délibération de déclassement par anticipation du domaine public de l'Éden cinéma et de la salle des fêtes prise par le conseil municipal en date du 28 mars 2019, Monsieur le maire expose les raisons qui conduisent la commune à constituer une société d'économie mixte locale. La société d'économie mixte locale est constituée afin de créer un complexe culturel moderne et rénovant les anciens locaux de l'Éden cinéma composés de deux salles, et en créant en lieu et place d'une salle polyvalente une troisième salle de 376 places. Cette nouvelle construction permettra de compléter l'offre cinématographique. Elle sera en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions la diffusion de spectacles vivants professionnels, tout en proposant aux compagnies amateurs de présenter leur travail dans un lieu adapté. La société d'économie mixte locale, pour réaliser cet objectif, s'engage à construire et aménager les nouveaux locaux et à confier l'exploitation de cet équipement à un professionnel de la diffusion cinématographique. Ce dernier aura la charge de développer son activité et sa clientèle en élargissant son rayonnement et en travaillant sur une diversification de l'offre audiovisuelle. La mise en place d'une nouvelle activité ayant trait à la location de la salle dans le cadre d'organisation de congrès et prestations culturelles et autres correspond à un véritable besoin clairement identifié. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, décide de la constitution de la société d'économie mixte locale Éden Cinéma Culture de Cosne-Cours-sur-Loire, régie par la disposition des articles L1521-1 et 1525-3 du code général des collectivités territoriales, dénommée Éden Cinéma Culture de Cosne-Cours-sur-Loire, sous le sigle E3CSL, dont l'objet social est le suivant : construire et aménager les anciens locaux de l'Éden cinéma de Cosne-Cours-sur-Loire qui sont composés de deux salles en activité et créer les conditions nécessaires à la construction d'une salle de diffusion permettant également l'accueil de spectacles vivants ; dans la périmètre de la communauté de communes Loire Vignobles Nohain, de construire, aménager, exploiter et gérer tout équipement à vocation culturelle ou artistique ; la gestion et l'animation de tout patrimoine culturel ou artistique ; la gestion, l'animation, la création de toute manifestation culturelle ou artistique. Elle pourra réaliser ces missions tant pour son compte que pour le compte d'autrui. D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant, et qui contribuent à sa réalisation.

Le plan de financement est le suivant. Je ne vais pas vous relire tous les chiffres. Ce qui est le plus important à savoir, c'est le coût total TTC de 4 669 109 €. Le financement sera apporté par la Ville pour 960 000 €, la DETR pour 700 000 €, le contrat de territoire pour 455 720 €, le centre du cinéma pour 220 000 €, la Région pour 30 500 €, la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain pour 200 000 €, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour 400 000 €, la banque des territoires pour 420 000 € et les

partenaires privés pour un total de 680 000 €. Le siège social sera à l'hôtel de ville, place du docteur Jacques Huyghues des Étages, BP 123, 58206, Cosne-Cours-sur-Loire cedex. La durée est de 99 ans.

Le conseil municipal procède à l'adoption des statuts et du pacte d'actionnaires de la société qui sera dotée d'un capital de 2 660 000 €, composé de 1 700 000 € en numéraires, libérés en deux fois, et 960 000 € en nature, dans lequel la participation de la collectivité est fixée à 400 000 € en numéraires, libérés à la constitution à hauteur de 50 % de l'apport en numéraire, soit 200 000 €, 960 000 € en nature par l'apport de l'Éden cinéma pour 299 000 €, la salle des fêtes pour 224 000 € et le fonds de commerce pour 437 000 €.

Autorise Monsieur le maire à prendre ou signer tout acte utile à la constitution de ladite société, désigne les six personnes suivantes comme les représentants permanents à l'assemblée générale des actionnaires : M. Michel Veneau, M. Thierry Demay, M. Michel Mézy, M. Christian Delas, Mme Lise Avrain, M. Jacques Berthomeau.

Autorise M. Michel Veneau à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne la collectivité à cette fonction.

Autorise M. Michel Veneau à occuper la fonction de directeur général de la société.

Précise que le président et les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour les fonctions assurées au sein de la société.

Avez-vous des questions concernant les statuts et le pacte d'actionnaires ?

**Alain Dherbier**

On va peut-être attendre le retour de Monsieur le maire, c'est quand même un sujet important.

Monsieur le maire, vous connaissez mon point de vue sur ce projet. Ce qui me surprend, c'est que vous annoncez, si je parle juste de ce point-là, 400 places, alors que dans le document que j'ai vu...

**Michel Veneau**

Environ, j'ai dit.

**Alain Dherbier**

Environ, ça va de 350 à 420 ? C'était la première question.

Par contre, réellement, je ne sais pas pour quelle raison vous avez voulu à tout prix faire un conseil municipal rapidement pour la constitution de cette SEML, mais je trouve qu'aujourd'hui, la date est vraiment mal choisie. Quand on lit dans la presse que Conforama ferme, qu'Altifort va fermer, ça fait 150 personnes sur le tapis, je pense que leur souci actuellement n'est pas dans les salles de spectacle. C'est la première remarque. Je pense qu'il aurait été élégant de votre part, ne serait-ce qu'en soutien pour ces personnes qui ce soir ne savent vraiment pas comment elles vont pouvoir continuer à vivre décemment, de retirer ce point-là. Voilà ce que j'avais à dire.

**Michel Veneau**

Je vous réponds tout de suite. Depuis 1 h de l'après-midi que je suis sur le site, j'ai rencontré les responsables, y compris les responsables de l'entreprise, du site. Je viens

d'avoir Mme la préfète et nous sommes bien sûr sur la brèche au niveau de ce dossier. Mais ce n'est pas le maire de Cosne qui peut décider du site ni de Conforama. Conforama, c'est une décision nationale, comme vous le savez. Comment voulez-vous que le maire de Cosne puisse intervenir ? On a essayé avec Carrefour. Vous l'avez même dit l'autre jour. On a essayé avec Carrefour, j'ai même rencontré le pdg à Paris l'autre jour. Mais ce n'est pas pour cette raison que le maire de Cosne a un poids au niveau national. Par contre, c'est à nous, et on y travaille depuis un moment, on a fait des démarches au niveau du ministre de l'Industrie, de Bercy, des gens qui suivent ce dossier d'Altifort qui nous tient à cœur. C'est le joyau de l'industrie cosnoise depuis bien longtemps, comme vous le savez. C'est bien regrettable. Je l'ai dit à FR3 tout à l'heure. Ils m'ont demandé de venir. Je vais vous dire, je n'avais même pas envie de me déplacer mais j'y suis allé parce qu'on avait possibilité de rencontrer le CE, et après, on a rencontré des responsables. C'est pour cette raison que je me suis déplacé. Ce n'est pas pour faire une déclaration. Chacun comme il le sent, je ne reproche à personne. Je trouve M. Dherbier que le développement de notre bassin de vie, de Cosne et du territoire, malgré tous les événements nationaux – et ce n'est peut-être pas fini, malheureusement, les événements nationaux de ce genre qu'on va subir à Cosne – ce n'est pas pour ça qu'il faut arrêter, au contraire. Peut-être au contraire. Il faut peut-être essayer de trouver d'autres pistes pour avoir des activités, peut-être moindres au niveau des ouvriers et des gens qui vont venir travailler sur nos bassins. Mais c'est à nous, les élus, qui ont pour mission le développement économique – les ComCom, la Région, toutes ces institutions. Et la Ville participera. Pour la santé, vous me l'avez reproché au début. Avec la majorité, nous avons décidé pour la santé d'investir la Ville dans la santé. On l'a fait en arrivant. Vous nous avez dit que ce n'était peut-être pas... Mais on va quand même avoir un jeune médecin qui va arriver en fin d'année. Peut-être que derrière, on aura encore un autre médecin qui viendra en début d'année 2020. Peut-être. Mais tout ceci, si on ne fait pas des actions, on peut aussi se mettre en retrait, on ferme la mairie et on donne les clés à Madame la préfète. Et on dit : débrouillez-vous avec tout ça. Mais ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Il faut essayer de travailler avec les services de l'État, les élus, pour qu'ensemble, on puisse essayer de trouver des pistes pour développer nos territoires. Ça ne sera pas facile. Le pire n'est peut-être arrivé aujourd'hui. Peut-être pas pour Cosne, mais pour d'autres territoires. Donc, mon sentiment, c'est que ce dossier, il faut le porter, il faut qu'on essaie d'entraîner d'autres acteurs économiques pour les intéresser à notre territoire, à notre bassin de vie. Je suis certain que dans les années futures – je ne dis pas demain – on aura des retombées. Je suis convaincu qu'on aura des retombées. Vous connaissez le bassin aussi bien que moi. On a déjà des atouts sur notre bassin de vie. Si on dit : les gens iront à Nevers au spectacle... Ce sont des choix politiques. On a un bassin de 40-50 000 environ, avec le Cher, l'Yonne et le Loiret, je suis convaincu qu'on doit pouvoir réussir. On a un développement économique qui est encore à améliorer certainement. Mais vous avez été président de ComCom pendant 9 ans, M. Dherbier, vous savez la difficulté pour faire venir une entreprise. Il n'y a rien de facile. On est dans un monde où ce sont des gros groupes internationaux qui gèrent le monde. Comment faire ? Personne n'a de solution. Aucun État actuellement n'est capable de trouver des solutions, malheureusement. A part les pays asiatiques, mais c'est autre chose, on n'est pas dans la même sphère. Pour vous dire qu'on a une opportunité avec des financements exceptionnels, comme vous l'avez vu. Si on était passé à côté de cette opportunité, je crois qu'on aurait fait une erreur. C'est mon sentiment. Je suis persuadé qu'après, il faudra toujours travailler pour essayer de... Peut-être qu'il y aura d'autres pistes à creuser pour essayer de recréer de

l'emploi. L'emploi, c'est primordial, on le sait. Il y a quelques activités sur Cosne qui vont créer un peu d'emploi, il y en a d'autres qui vont arriver, on l'espère. Mais ne soyons pas trop pessimiste non plus. Au niveau national et international, on ne sait pas ce qui va se passer. Si vous le savez, moi, je ne le sais pas. C'est pour vous dire que je suis convaincu que notre projet peut nous apporter pour notre bassin de vie.

**Alain Dherbier**

Qui a le droit de voter ? Est-ce que les administrateurs de l'Adeb ont le droit de voter, par exemple ?

**Michel Veneau**

Vous avez le droit de voter ce soir, tous les élus conseillers municipaux ont le droit de voter, quel que soit leur statut. On est à la création.

**Hicham Boujlilat**

Je reprendrais ce que disait Alain Dherbier, notamment par rapport à la temporalité, vous ne pouviez pas prévoir les annonces qu'il allait y avoir hier et aujourd'hui par rapport à Conforama et à la SMFI, avec le CSE qui s'est tenu ce matin à Cosne, où les dirigeants d'Altifort n'ont même pas eu la décence de venir, ils ont envoyé deux avocats.

**Michel Veneau**

J'étais présent sur le site. Je vous coupe, je m'excuse. J'étais dans un bureau et le pdg m'a croisé dans le bureau. Donc, ils étaient bien là. Ils n'ont pas eu le courage d'aller voir...

**Hicham Boujlilat**

C'est ce que je dis, je parle du CSE.

**Michel Veneau**

J'étais présent sur le site et je vous dis que le pdg était là.

**Hicham Boujlilat**

Je vous remercie de dire que le pdg était là. Ça me permet de réitérer le fait que ce n'est pas acceptable qu'il ne soit pas allé devant les représentants des salariés et qu'il ait envoyé deux avocats pour annoncer le fait que l'entreprise va se lancer dans un plan de sauvegarde à partir de la fin juillet pour fermer définitivement à partir du mois d'octobre. Le préfet nous a contactés. Il a fait pression pour qu'il y ait une réunion. Il y aura une réunion très prochainement avec les délégués interministériels sur le secteur par rapport à ça. Les dates sont en train d'être mises en place.

**Michel Veneau**

C'est ce que Madame la préfète bien de me rappeler, je le sais bien. Tout ce que vous me dites, je le sais, je suis bien au courant. Depuis deux mois, je suis ça de très près, directement avec les ministères.

**Hicham Boujlilat**

Tout ça pour vous dire que nous considérons que ce soir, il est mal venu de débattre sur ce sujet. On a des choses à dire et on les dira si vous nous dites qu'il faut malgré tout aller sur ce sujet. Pour deux raisons. D'une part, la décision qui sera prise ce soir, par



rapport à ce pacte financier, sur lequel on reviendra – je n’espère pas, mais si vous souhaitez qu’on débatten dessus – ce sera probablement un point de non-retour qui va engager les Cosnois sur de très nombreuses années, l’équipe municipale d’aujourd’hui et les suivantes qui n’auront même pas la possibilité de revenir en arrière par rapport à la décision que vous allez imposer.

Sur le reste, et par rapport aux emplois supprimés, on a pensé que vous alliez proposer des choses ou en parler en préambule. Je sais que c’est hors règlement intérieur. Je vous soumets quelque chose qui, je pense, pourrait être acté ce soir. Les gens ne comprendraient pas que ça ne soit pas accepté parce que c’est possible. Nous proposons, les élus du groupe municipal Cosne autrement, deux motions de soutien aux salariés de SMFI et aux salariés de Conforama. On les a rédigés cet après-midi. Ils disent la chose suivante.

Pour SMFI : la direction de SMFI Altifort a annoncé ce matin la fermeture de l’entreprise à Cosne lors d’un CSE extraordinaire. Ce sont plus de 115 emplois et un savoir-faire de plus de 60 ans qui sont rayés de la carte industrielle de Cosne. Nous appelons depuis 3 mois à la tenue d’une table ronde à la préfecture de la Nièvre, avec l’ensemble des parties prenantes du dossier, à savoir les représentants de l’entreprise, les représentants des salariés, les élus locaux, les services de l’État et de la Région. A l’instar du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui l’a formulé par l’intermédiaire de la présidente de Région, nous demandons une réunion d’urgence et une prise en compte de la situation dramatique du tissu économique...

**Michel Veneau**

M. Boujlilat, je vous arrête. Madame la préfère, je l’ai eu 5 minutes au téléphone, c’est exactement ce qu’elle est en train de mettre en place. Arrêtez de nous raconter des histoires ! Arrêtez, ce n’est pas vous qui le mettez en place, c’est Madame la préfète qui le met en place.

**Hicham Boujlilat**

On n’a pas dit...

**Michel Veneau**

Vous pouvez dire ce que vous voulez.

**Hicham Boujlilat**

Donc, vous refusez cette motion ?

**Michel Veneau**

Non, je refuse que ce soit vous... Vous dites que c’est vous qui organisez. Ce n’est pas vous qui organisez.

**Hicham Boujlilat**

J’aurais mieux fait de ne pas continuer et d’attendre que vous écoutiez pour éviter ça. Je répète que nous demandons une réunion d’urgence.

**Michel Veneau**

Vous l’avez déjà écrit plusieurs fois dans la presse. Une table ronde.

**Hicham Boujlilat**

Ici, nous sommes en conseil municipal. Nous n'avons jamais parlé de cette situation.

**Michel Veneau**

Ça, c'est sûr. Vous n'êtes pas devin, vous ne saviez pas qu'aujourd'hui, on allait nous annoncer...

**Hicham Boujlilat**

Ça fait 3 mois qu'on sait ce qui va se passer et c'est pour ça qu'il était utile...  
Sur ce sujet, qui est vraiment très grave...

**Sylvie Reboulleau (sans micro)**

Ça agace tout le monde, M. Boujlilat. La fermeture de ces sociétés, de Conforama, je pense que tous mes collègues autour de moi, ils en sont conscients. Croyez-moi, ça commence à suffire. Vous voulez vous mettre en avant.

**Hicham Boujlilat**

Parlez dans le micro.

**Sylvie Reboulleau**

Je n'ai pas besoin, j'ai assez de voix. Je n'ai pas besoin d'avoir un micro !

**Michel Veneau**

On se calme.

*Propos inaudibles*

**Hicham Boujlilat**

Vous avez bien préparé les choses.

**Sylvie Reboulleau**

Il n'y a pas longtemps, il y a 5 minutes. D'après ce que j'ai vu. Vous aimez bien être devant...

**Michel Veneau**

Mme Reboulleau...

**Hicham Boujlilat**

J'aime bien être devant... Le Cosne Actu, le roman photo, je peux le sortir...

**Michel Veneau**

Hors sujet, M. Boujlilat.

**Hicham Boujlilat**

Au hors sujet, je réponds par un hors sujet.

**Michel Veneau**

On se calme.

On va faire une suspension de séance tout à l'heure, avec vos motions, on va les étudier et on verra ce qu'on fait.

**Hicham Boujlilat**

Ce sont des motions de soutien et de solidarité aux salariés. Je pense qu'à l'unanimité... C'est ce que je propose, puisque personne ne l'a proposé. Mme Reboulleau, vous auriez pu le proposer.

La deuxième chose, c'est exactement la même chose, une motion de soutien pour les salariés de Conforama, pour demander deux choses : Nous demandons au groupe de décliner rapidement ses intentions pour notre ville et les conditions mises en place pour rechercher un repreneur, mettre en place un PSE offensif qui permette aux salariés de disposer d'un accompagnement financier et en termes de reconversion digne de ce nom. C'est du soutien aux salariés. Personne ne l'a proposé.

**Michel Veneau**

M. Boujlilat, qui dans ce pays ne soutient pas les salariés ? Tout le monde ! En France, tout le monde soutient les salariés.

**Franck Wickers**

Pour revenir sur le sujet, il peut paraître parfois judicieux de communiquer des informations par la presse, et parfois dangereux de faire croire à des personnes qu'on va pouvoir changer les choses. Il y a quand même un juste milieu à avoir. Le maire l'a rappelé dès le départ, il n'a strictement aucun pouvoir à ce niveau. On peut faire autant de motions qu'on veut, ça changera peu de choses, il faut en être conscient. Je parle pour les personnes qui vont peut-être perdre leur travail. Ça m'est déjà arrivé au cours de ma carrière, on sait à quoi ça correspond. Maintenant, il n'y a pas de baguette magique au niveau du maire.

**Michel Veneau**

On fera une suspension de séance.

**Hicham Boujlilat**

Très bien. En tout cas, nous proposons ces deux motions de soutien aux salariés. J'ai dit que c'était au nom du groupe, je l'ai lu...

**Michel Veneau**

Vous avez l'habitude de comment ça se passe dans les collectivités.

**Hicham Boujlilat**

C'est ce qu'on fait au Conseil départemental, à la Région, c'est normal. Si on ne le fait pas ici... Là c'est pour exprimer...

**Michel Veneau**

Nous sommes tous solidaires. Nous sommes plus que solidaires parce que SMFI, c'est quand même cosnois.

**Hicham Boujlilat**

On est d'accord, Conforama, la famille Dargent, c'est toute une histoire aussi avant. C'est pour exprimer une solidarité de l'ensemble du conseil municipal. Comme on ne l'a pas vu, c'est notre groupe qui propose.

**Michel Veneau**

Ne vous mettez pas trop en avant, ça suffit. Sinon, je ne la passe pas. Je vous le dis tout de suite. Le groupe, ok, mais vous personnellement, non.

**Hicham Boujlilat**

Si vous voulez, peu importe.

**Michel Veneau**

Ce n'est pas vous, c'est l'ensemble de la société qu'on veut défendre.

**Hicham Boujlilat**

C'est rédigé comme ça.

**Michel Veneau**

On va prendre votre motion et on verra à la fin du conseil.

**Hicham Boujlilat**

Sur le reste, je considère qu'il y a des choses qui nous dépassent, au niveau local. En revanche, le combat et la lutte, il faut toujours la mener, on considère qu'on peut la mener. Je ne prendrai pas des documents qui ont pu être distribués juste avant des campagnes – rassembler pour dynamiser, on va créer tant de choses, on va augmenter la population de 10 %, etc.

**Michel Veneau**

La campagne va bientôt commencer, vous aurez l'occasion de vous exprimer, de faire campagne à nouveau. Il n'y aura pas de problème. Ne parlez pas du passé. Le passé, c'est très mauvais !

**Hicham Boujlilat**

Je ne peux pas me résoudre à entendre le fait qu'une municipalité ne peut rien faire. Je ne peux pas l'entendre.

**Michel Veneau**

Ce n'est pas qu'on ne peut rien faire, c'est qu'on n'a pas le pouvoir de décision.

**Hicham Boujlilat**

On n'est pas au sein de ces entreprises. En revanche, on a le pouvoir de lutter, de proposer des alternatives. On a des possibilités de le faire.

**Michel Veneau**

Tous les élus de France le font.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal  
Séance du 3 juillet 2019

**Hicham Boujlilat**

Et de créer de la richesse...

**Michel Veneau**

... pour défendre une école, une usine, partout ça se fait. A Cosne-Cours-sur-Loire, on n'a rien inventé.

**Hicham Boujlilat**

Et attirer des entreprises sur le territoire aussi.

**Michel Veneau**

Oui. Qu'est-ce que vous avez fait pendant 9 ans ?

**Hicham Boujlilat**

Biosyl... Vous voulez que je les cite ?

Si vous voulez la fermeture, dites-le tout de suite, Mesdames !

Ederis...

**Franck Wickers**

Évitons de citer des sociétés, voire même des noms de personnes dans ce conseil. C'est fait de manière trop fréquente et ça nuit gravement à certaines personnes.

**Hicham Boujlilat**

Une question est posée, on y répond.

*Propos inaudibles*

**Hicham Boujlilat**

Je parle de personnes morales.

*Propos inaudibles*

**Hicham Boujlilat**

On peut en parler.

*Propos inaudibles*

**Hicham Boujlilat**

Voilà ce qu'on voulait vous indiquer. On souhaitait d'une part qu'on n'ait pas à acter ce projet que vous présentez. Et pour nous, ce soir, la priorité, ce sont ces motions de soutien aux salariés. Rien d'autre.

**Michel Veneau**

Ça n'empêche pas de faire les deux. Il ne faut pas non plus s'endormir et trop se relâcher. Si les élus se relâchent... L'année prochaine il y aura des élections, il y aura beaucoup moins de candidats et six ans après, il n'y en aura plus beaucoup. On se trouvera sur les territoires ruraux comme les nôtres complètement abandonnés.

**Hicham Boujlilat**

Avec des salles de cinéma sans personne dedans.

**Michel Veneau**

Pour l'instant, vous ne connaissez pas du tout, vous n'êtes pas un bon économiste. Vous êtes un mauvais économiste. Vous connaissez le bassin de vie de Cosne ? Est-ce que vous le connaissez ? Vous me répondez ? Vous êtes le spécialiste, vous avez été président de l'Adeb, vous connaissez le bassin de vie économique.

M. Boujlilat va me répondre. Vous n'avez pas la parole, M. Perreau, je vous la donnerai après.

M. Boujlilat, on a un bassin de vie de 50 000. On a deux vignobles.

*Propos inaudibles*

**Michel Veneau**

Moi, je rigole ?

**Hicham Boujlilat**

Il porte des jugements. Mauvais économiste et tout ça...

**Michel Veneau**

M. Boujlilat, vous connaissez le bassin de vie, M. Dherbier le connaît très bien aussi. On a même essayé d'associer les gens du Cher avec nous.

S'il vous plaît, on se calme !

M. Perreau...

On a deux vignobles qui représentent une population, un pouvoir d'achat. On a une centrale nucléaire à côté qui représente aussi un certain nombre de salariés qui ont un pouvoir d'achat. Tous ces gens-là sont sur le bassin de Cosne, vous êtes d'accord avec moi. Non ?

Vous avez été responsable du développement économique, vous êtes à la Région où vous avez la compétence développement économique et vous ne pouvez pas répondre à ces questions. Je ne comprends pas.

**Hicham Boujlilat**

On n'est pas à un interrogatoire et à juger qui est plus économiste que l'autre. On pourrait si vous le souhaitez parler d'économie, du lean management, de Crozier, etc. Le sujet n'est pas là.

**Michel Veneau**

Si, le sujet est là.

**Hicham Boujlilat**

Vous voulez qu'on parle de Crozier ?

**Michel Veneau**

Non. On a des équipements à Cosne qui sont utilisés à 40 % par les gens du bassin. Vous le savez bien. M. Dherbier le sait bien aussi, il a travaillé avec nous.

**Hicham Boujlilat**

Vous parlez des entreprises ?  
Je ne sais pas de quoi il parle.

**Michel Veneau**

Vous le faites exprès ? Il n'y a pas de débat possible.  
C'est M. Dherbier qui nous a emmené dans le Cher, on a essayé de faire une action forte pour le territoire, de rassembler les gens du Cher et de la Nièvre. Je me suis associé au projet, j'ai assisté à toutes les réunions, je n'ai pas renié, au contraire, j'étais favorable à cette fusion. Pourquoi ? Pour renforcer nos territoires. Pas que Cosne, l'ensemble du territoire et du bassin. Je suis convaincu que chez nous, sur le bassin de Cosne ou notre territoire, comme vous voulez, on a la capacité d'avoir une salle de 400 places confortables. Et vous verrez qu'on la remplira. C'est certain.

On va continuer l'ordre du jour, s'il n'y a plus de questions.

**Hicham Boujlilat**

On a des questions sur le sujet puisque vous ne voulez pas le retirer.  
Sur les investisseurs, les actionnaires, qui est Sierra Management Invest ? Vous pourriez nous en parler ?

**Michel Veneau**

M. Demay va vous expliquer.

**Thierry Demay**

Il s'agit d'un investisseur qui a pris connaissance de ce projet et qui trouve que c'est quelque chose d'extrêmement motivant pour le bassin de vie de Cosne-Cours-sur-Loire, et qui a souhaité mettre une somme assez conséquente pour entrer dans le capital de cette SEML.

**Hicham Boujlilat**

Il est basé où ? C'est qui ?

**Thierry Demay**

C'est M. Yann Alaury.

**Hicham Boujlilat**

C'est quelqu'un qui a de l'argent, qui a une entreprise, qui s'appelle Sierra Management Invest, c'est ça ?

**Thierry Demay**

Oui.

**Hicham Boujlilat**

Ce que j'ai vu, ce n'est pas ce que vous dites. J'ai vu que c'était un fonds d'investissement. On parlait de privatisation et là, on est vraiment dedans. C'est un fonds d'investissement américain basé à Santa Monica. Vous confirmez ?

**Thierry Demay**

Non.

**Hicham Boujlilat**

Vous dites que ce n'est pas un fonds d'investissement.

**Thierry Demay**

Ce que j'ai, dans la page 2 : une société à responsabilité limitée au capital de 900 000 € dont le siège social est situé 16 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

**Hicham Boujlilat**

Ce fonds d'investissement – puisque c'est un fonds d'investissement – ne dépend pas de Sierra Management Invest ?

**Thierry Demay**

A ma connaissance, non.

**Hicham Boujlilat**

Il s'appelle Sierra Management Invest.

**Thierry Demay**

Oui. Je vous dis ce que j'ai à ma connaissance. C'est tout.

**Hicham Boujlilat**

On a eu une commission des finances hier soir. On n'avait pas les éléments financiers. On les a demandés, on les a eus cette après-midi à 15 h. On a eu entre 15 h et 19 h pour essayer d'aller chercher les informations. Ce qui est un temps extrêmement limité.

**Thierry Demay**

Par rapport à cet élément, vous l'aviez avant 15 h.

**Hicham Boujlilat**

Je vais vous dire ça. 14 h peut-être.

Sur Sierra Management Invest, vous avez raison. Mais sur le volet financier où ils apparaissent très clairement, on l'a eu cet après-midi.

Vous nous confirmez que cette entreprise n'a aucun lien avec le fonds d'investissement américain.

**Thierry Demay**

Je vous dis ce que j'ai à ma connaissance. Ma connaissance, c'est que c'est la société qui est basée à Paris. Je ne connais pas le fonds américain, je suis désolé. Il y a peut-être une homonymie, je ne sais pas.

**Hicham Boujlilat**

Ça peut aussi être une entreprise, comme beaucoup de fonds – je suis très mauvais économiste, vous en conviendrez – avec une grosse entreprise et des filiales qui fonctionnent en holding, qui ont des business unit partout en France, un peu partout dans le monde, avec un business unit à Paris rue de Lisbonne. On va vérifier. Vous dites



que ça n'a aucun lien avec le fonds d'investissement, vous ne savez pas, mais ça m'inquiète que vous ne sachiez pas.

**Thierry Demay**

A ma connaissance, il n'y a pas de rapport entre les deux.

**Hicham Boujlilat**

Vous l'avez rencontré, c'est quelqu'un qui est venu comme ça ? C'est important de savoir.

**Michel Veneau**

C'est quelqu'un qui est venu manger au M, au bord de Loire. Et il a flashé sur Cosne.

**Hicham Boujlilat**

C'est depuis le mois de janvier... non, avril, l'ouverture. C'est ça ? C'est une personne que vous avez rencontrée au M au mois d'avril ?

**Michel Veneau**

C'est lui qui est venu sur Cosne et ça lui a plu. Il a mangé au M, il nous l'a dit, sur les bords de Loire. Après, il s'intéresse sur Cosne.

**Hicham Boujlilat**

Ce fonds d'investissement américain est venu manger au M et a décidé de...

**Michel Veneau**

Vous dites n'importe... vous dites des choses... ! Arrêtez de parler comme ça.

**Hicham Boujlilat**

C'est bien d'entendre ce que vous dites. Vous nous dites que c'est quelqu'un qui est venu manger au M et qui a dit : je mets 300 000 € au nom de ma société.

**Michel Veneau**

Ça ne se passe pas comme ça, les affaires. Le privé reste du droit privé, je l'ai toujours dit ici.

**Hicham Boujlilat**

OK, j'ai votre explication.

*Propos inaudibles*

**Hicham Boujlilat**

Ce n'est pas ma question, Monsieur le premier adjoint. La question que j'ai posée, c'est juste de savoir qui est Sierra Management Invest. Vous me dites que c'est une entreprise basée à Paris rue de Lisbonne. Dont acte. Je vous ai demandé si ça n'était pas le fonds d'investissement basé à Santa Monica aux États-Unis, qui s'appelle Sierra Management Invest. Vous nous permettrez peut-être – je n'espère pas – de revenir pour savoir... Je vais demander s'il y a un lien avec ce fonds d'investissement américain ou pas, qui demande des taux de rentabilité de 9 %, etc.

**Thierry Demay**

Vous avez vu le plan d'affaires.

**Hicham Boujlilat**

J'y reviendrai.

**Thierry Demay**

Vous dites qu'il demande une rentabilité de 9 %. Vous avez vu le plan d'affaires, on n'est pas sur des éléments comme ça.

**Hicham Boujlilat**

On y reviendra, sur ce qui est demandé en termes de participation aux bénéfices et participation exceptionnelle aux bénéfices des actionnaires, puisque c'est dans le pacte.

Sur le fond, j'ai votre réponse.

Sur le plan financier, c'est un élément que nous n'avions pas lorsque vous avez changé les modalités de conventionnement avec Jérôme Turboust – je ne me rappelle plus du nom de l'entreprise de Jérôme. Il y a des éléments qu'on n'avait pas. Ils paient un loyer jusqu'à la fin de l'année. A partir de l'année prochaine, en 2020, il est demandé 25 centimes par entrée, sur la base de 60 000 entrées alors qu'il y aura des travaux. En 2021, il est demandé 50 centimes sur la base de 60 000 entrées. On vous a demandé comment ça allait changer après. Vous avez dit : pour l'instant, c'est comme ça, on ne sait pas. Et lorsqu'on a vu les éléments financiers que vous nous aviez montrés de l'entreprise, du projectionniste, Jérôme Turboust, vous voyez bien qu'à 50 centimes, c'était limite. Plus, ça devenait dangereux. A partir de 2022 – dans le pacte, il est indiqué ce qu'on avait vu en conseil municipal, il avait une prorogation de sa convention jusqu'au 31 décembre 2021 et ensuite, il y aura un appel d'offre pour trouver un nouveau délégataire. Je ne sais pas si c'est le bon terme, mais une nouvelle personne pour exploiter la salle de cinéma, à qui d'ailleurs, on va demander d'autres choses. Sauf que 2022, il sera demandé 1 € par entrée ; 2023 : 1,25 € par entrée ; 2024 et suivantes : 1,50 € par entrée. Sur le complexe, en tout cas sur la salle de cinéma. Ça veut dire que notre exploitant actuel ne pourra probablement pas répondre puisqu'il ne pourra pas dégager suffisamment de recettes pour se dégager un salaire, etc. Et deuxième chose : s'il souhaite se dégager de quoi vivre lui-même, il faudra qu'il augmente les entrées. C'est mathématique.

**Thierry Demay**

Si vous lisez bien le plan d'affaires, c'est le plan d'affaires de la SEML. Elle fixe un loyer à l'exploitant des trois salles. Dans le plan d'affaires, il est prévu un certain nombre d'entrées qui vont grimper, on le souhaite. Et d'après le calcul qui a été fait, on estime qu'on va pouvoir aller jusqu'à 75 000 entrées. N'oublions pas que le loyer qui sera payé sera proportionnel au nombre d'entrées. Vous avez sans doute aussi noté qu'en dessous de ce chiffre d'affaires qui sera lié aux entrées, il y a aussi une participation au niveau des locations de salle qui pourront être faites pour les spectacles vivants et autres.

**Hicham Boujlilat**

Je me base sur le plan d'affaires chiffré qu'on a eu tout à l'heure.

**Thierry Demay**

Sur le plan d'affaires chiffré, vous avez vu qu'il y a aussi une quote-part qui revient à la SEML pour la location de la salle. Cela veut dire que l'exploitant des trois salles de l'Éden cinéma aura aussi sa part dedans. Quand vous dites que le gérant ne sera plus à même de pouvoir se rémunérer et qu'il sera obligé d'augmenter le prix du ticket d'entrée, je ne suis pas d'accord. Si l'exploitant loue la salle un week-end sur deux, ça fait donc 52 jours à 750 €, ça fait quand même une somme.

**Hicham Boujlilat**

Je parle par rapport au seuil de rentabilité du cinéma. Le seuil de rentabilité du cinéma, avec ces chiffres et par rapport à ce qu'on a évoqué lors du dernier conseil municipal, à partir d'une redevance à 50 centimes par entrée, soit l'exploitant ne gagne pas d'argent, ou pour gagner de l'argent, il doit augmenter les billets d'entrée. La participation de l'exploitant sur les entrées monte jusqu'à 1,50 €. Sauf qu'ensuite, il a aussi une redevance qu'il doit payer sur la location de la 3<sup>e</sup> salle : 7 500 € tous les ans.

**Thierry Demay**

C'est là où vous faites un amalgame qui n'est pas bon. Excusez-moi, je sais que vous avez des compétences.

**Hicham Boujlilat**

Pas en économie, je suis un très mauvais économiste !

**Thierry Demay**

Les 7 500 €, on a estimé au démarrage – et on a voulu être relativement pessimiste ; vous savez comment on est à ce niveau-là du point de vue comptable – que ça correspondrait à 20 locations de salle par an.

**Hicham Boujlilat**

A combien la location ?

**Thierry Demay**

On imagine à 750 €.

**Hicham Boujlilat**

750 € ! Je compare par rapport à aujourd'hui, c'est tout.

**Thierry Demay**

Comparé par rapport à aujourd'hui, par rapport à la qualité de la salle, ce n'est pas quelque chose qui me semble totalement incohérent.

$750 \text{ €} \times 20 = 15\,000 \text{ €}$ . Sur les 15 000 €, 7 500 € iraient à l'exploitant des trois salles et 7 500 € qui seraient la redevance versée à la SEML.

**Hicham Boujlilat**

Un coût de gestion là-dessus ? Si l'exploitant travaille, ça va bien coûter de l'argent.

**Thierry Demay**

L'exploitant a fait faire par son expert-comptable, lorsqu'on lui a proposé de voir ce qu'il en était, son propre plan d'affaires, qui lui certifié que ceci était tout à fait rentable pour lui, qu'il pouvait non seulement se payer son salaire, mais embaucher aussi une personne pour animer cette salle.

**Hicham Boujlilat**

A prix d'entrée cinéma constant ?

**Thierry Demay**

A prix d'entrée tel que c'est présenté dans le plan d'affaires.

**Hicham Boujlilat**

Ça veut dire que le prix de la place ne bouge pas.

**Thierry Demay**

Je ne sais pas exactement ce qu'a fait l'expert-comptable. C'est du domaine privé, je ne peux pas demander exactement ce qu'il a fait.

**Hicham Boujlilat**

Ce que vous nous avez dit, M. Demay, lors du conseil municipal, quand on a évoqué cette question, on vous demandait : après 2021, est-ce que vous avez les chiffres ? Vous nous avez dit : on n'a pas les chiffres, on ne sait pas. Comment l'expert-comptable du gérant actuel a pu faire une projection après 2021 alors qu'il n'a pas les données ?

**Thierry Demay**

L'expert-comptable a fait une projection comme tout un chacun. Quand vous voulez monter une entreprise, vous dites : par rapport aux contraintes qui vont m'être données, je fais mon plan d'affaire, je fais mon business plan et après, je vois si c'est rentable ou pas.

**Hicham Boujlilat**

Pour faire un business plan, il faut avoir l'ensemble des données. Qui lui a donné les données, puisqu'on ne les avait pas ici, on les a demandées, qu'à partir de 2022, le prix d'entrée serait à 1 €, 1,25€, 1,50 € ? On vient de l'avoir aujourd'hui, il ne pouvait pas l'avoir il y a deux mois.

**Thierry Demay**

Il avait des estimations qui lui disaient qu'il fallait qu'il donne une redevance d'exploitant de la SEML.

**Michel Veneau**

M. Turboust vient demain avec nous à la commission départementale en préfecture. Il va venir avec nous s'expliquer. Il soutient le projet. Il est porteur du projet avec la ville de Cosne. Je vous le confirme. Je l'ai reçu hier dans mon bureau.

**Hicham Boujlilat**

Très bien. Je parle sur la base des éléments qu'on a ici.

**Michel Veneau**

Moi, je vous parle de ce qu'il m'a dit hier. Et demain, il vient avec nous.

**Hicham Boujlilat**

On ne sait pas si Jérôme Turboust, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera toujours le futur exploitant de la salle de cinéma. C'est un marché. Ça pose des problèmes.

**Michel Veneau**

Ça ne pose pas de problème parce que Jérôme, depuis que le maire lui a donné l'autorisation d'exploiter, depuis qu'il a repris, la Ville de Cosne l'a bien aidé. On l'a fait exprès pour le mettre... On ne savait pas qu'on allait construire une nouvelle salle. Mais je pense qu'un jeune qui s'installe – il a repris – c'était son démarrage et on lui a fait une faveur. Je vous le dis, vous le saviez. Ce jeune a mis un peu d'argent de côté et il est content. Je pense qu'il va réussir parce que c'est quelqu'un de courageux, de compétent. Avec la 3<sup>e</sup> salle, ça lui permettra d'avoir des recettes supplémentaires. Ça va peut-être lui permettre aussi, au niveau du cinéma, d'avoir des avant-premières supplémentaires. Je ne sais plus combien ils ont droit, au niveau national, ils ont droit à un nombre d'avant-premières. Avec la 3<sup>e</sup> salle, il aura droit à un supplément.

**Michel Mézy**

Pour quelqu'un qui va gérer un cinéma, il va gérer aussi une salle de spectacle. Il aura un rôle différent, qui sera peut-être plus attractif pour lui qu'aujourd'hui. Il faut bien le dire. On parle de salles de cinéma, mais ce n'est pas que ça. C'est une salle de spectacle vivant, qui permettra aux associations cosnoises et culturelles... Il faut le dire.

**Michel Veneau**

Il faut le dire...

**Michel Mézy**

Des professionnels qui feront le tour de la Nièvre, de la Bourgogne, et qui viendront à Cosne. Si on n'a pas les moyens d'attirer ces gens-là, ils ne viendront pas, ça paraît logique.

**Hicham Boujlilat**

Sur l'évolution du métier, c'est partiellement ce qui est indiqué mais pas vraiment puisqu'il est demandé au gérant, dès la signature de ce pacte, qu'il aille vers d'autres activités et notamment qu'il aille dans le développement de politique de tourisme d'affaires. Pouvez-vous nous dire ce que vous attendez en matière de tourisme d'affaires ? Qu'avez-vous indiqué au projectionniste du cinéma ? A l'exploitant du cinéma. Comment il compte développer une politique de tourisme d'affaires dans ce cinéma ?

**Thierry Demay**

Un petit point de vocabulaire. Vous avez dit que c'est un marché qui devrait être signé. Ce n'est pas un marché, ça sera une mise en concurrence qui sera mise en place en 2022. Pas un marché. C'est un détail mais ça a son importance. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

**Hicham Boujlilat**

Ça sera un appel d'offre qui mettra en concurrence...

**Thierry Demay**

Ça sera une mise en concurrence. Ça a son importance.

D'autre part, en ce qui concerne le tourisme d'affaires, imaginez un laboratoire pharmaceutique qui par exemple voudrait faire un colloque dans une salle à Cosne, ça serait tout bon pour eux. Une banque qui voudrait faire une assemblée générale, une formation, etc., ça serait une salle qui serait louée puisqu'il y aurait la qualité par rapport à jusqu'à maintenant.

Je prends une petite chose que j'ai vue dans la presse, le gala Up to dance. Ils ont dit qu'ils étaient obligé de décaler une de leur séance tout simplement parce que c'était intenable parce qu'il y avait la chaleur. Quand la salle sera refaite – vous avez vu le montant des travaux...

**Hicham Boujlilat**

C'est énorme.

**Thierry Demay**

Quand la salle sera refaite de cette façon-là, vous imaginez bien que ça sera une autre qualité, aussi bien pour ceux qui seront sur l'estrade que pour ceux qui seront à regarder les spectacles.

**Hicham Boujlilat**

Je n'ai pas parlé du volet culturel, et s'il faut une climatisation, améliorer le confort. Il y a une différence entre changer une climatisation et mettre 4 M€, un peu plus je crois, pour ce projet.

**Thierry Demay**

Vous parlez du confort. M. Turboust, il y a une chose qui lui importe énormément, c'est que quand il y a une séance de cinéma dans la salle 2 et que quelque chose se passe dans la salle des fêtes actuelle, les spectateurs se plaignent du bruit de ce qui se passe dans la salle des fêtes. Dans la perspective de cette 3<sup>e</sup> salle, une isolation est prévue, qui fera qu'il pourra y avoir n'importe quoi dans l'une des deux salles, ça ne s'entendra pas de l'une à l'autre. Quand M. Turboust a vu le concept qui était mis en place, il a dit : c'est vrai que ça sera aussi une autre qualité, non seulement la qualité de l'air, la fraîcheur, les sièges, mais aussi la qualité sonore.

**Hicham Boujlilat**

Je répète ma question. Il est demandé à ce que le gérant actuel et suivant développe une politique de tourisme d'affaires. Vous avez dit : c'est bien d'avoir une bonne salle avec tout le confort, etc.

**Michel Veneau**

M. Mézy vous répond.

**Michel Mézy**

Je voulais parler de Up to dance. Samedi, j'y suis allé à 9 h 30, il y avait 3 climatisations et déjà, il faisait 25° dans la salle. J'ai discuté avec Yoann Lebroc, pour lui c'était une déchirure de ne pas faire de spectacle samedi soir, mais on a bien pensé qu'il allait y avoir 38° dans la salle. Force était de constater qu'il ne pouvait pas faire autrement que d'annuler la prestation. Quand on touche aux salles et aux associations culturelles, on touche aussi à des familles, des enfants, des gens qui s'investissent toute l'année pour faire des spectacles. Je pense qu'il y a le volet cosnois, avec les associations, les spectacles cosnois, que l'on doit développer, parce qu'il ne faut pas non plus ne prendre que des prestataires extérieurs. Sinon, au niveau culturel, on n'aura plus rien à Cosne-Cours-sur-Loire.

**Michel Veneau**

Il faut trouver l'équilibre.

**Michel Mézy**

Monsieur le maire a raison, l'équilibre, c'est aussi de laisser la place à d'autres prestataires. M. Demay l'a dit, ce peut être des consultants, des gens qui viennent de l'extérieur, des séminaires. Il nous faut attirer toutes sortes de gens que nous n'avons pas actuellement à Cosne, qui peuvent développer notre commune, mais également le territoire. La culture, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. Dherbier, la culture, ça sert au développement économique. Jouons la carte du développement économique ensemble. Ne jouons pas petit jeu en disant : on ne va pas faire ça parce qu'on ne sait pas ce que ça va devenir. On a une possibilité d'avoir de l'aide avec Cœur de ville, on a une possibilité d'avoir des fonds que nous n'aurons peut-être jamais plus. C'est une responsabilité que nous avons, pour l'avenir. Il faut aller dans le sens de moderniser nos salles. Je vous rassure tout de suite, dans quelque temps, les salles, quel que soit le territoire, si elles ne sont pas climatisées, s'il n'y a pas le confort nécessaire, les gens n'iront plus. C'est l'enjeu que nous avons, de moderniser, adapter et même pour protéger la santé des gens. Nous avons une responsabilité à ce niveau-là. Quelqu'un qui souffre du cœur, quand il fait 40° dans une salle, je pense qu'il y a des risques.

**Hicham Boujlilat**

Là-dessus, même ici, on a chaud, ce soir. Est-ce qu'il faut... ? Ce n'est pas du tout la question que j'ai posée. Il est explicitement demandé à l'exploitant du cinéma actuel de proposer une politique de développement du tourisme d'affaires aux actionnaires. Que vous me disiez que les actionnaires – une banque, le Crédit agricole, le fonds d'investissement – souhaitent profiter de l'équipement, ils sont actionnaires. Je parlais de privatisation, ça va droit dans ce cadre-là. Quelle est la feuille de route qu'a l'exploitant actuel, sur laquelle se sont basés les actionnaires qui ont signé ça, pour qu'il développe une politique de tourisme d'affaires. C'est juste ça que j'ai posé comme question.

**Thierry Demay**

Un point qu'il faut bien mémoriser. N'oublions pas qu'ici, on s'occupe de la SEML. La décision qu'on doit prendre, c'est la création de la SEML.

**Hicham Boujlilat**

C'est la validation de ça, oui ou non ?

**Thierry Demay**

C'est la création de la SEML, donc du pacte d'actionnaires et des statuts de la SEML.

**Hicham Boujlilat**

Je ne vous parle que de ce qu'il y a dans le pacte d'actionnaires.

**Thierry Demay**

Il n'y a pas de feuille de route donnée. Il est simplement demandé au gérant de développer ceci parce que la 3<sup>e</sup> salle est destinée, justement, non seulement à diffuser des films cinématographiques, mais aussi des spectacles, des éléments de tourisme d'affaires. Après, à lui, s'il a les compétences, de le faire par lui-même. S'il n'a pas les compétences, soit d'embaucher quelqu'un qui a des aptitudes, quelqu'un qui, par exemple, a un carnet d'adresses et qui va pouvoir dire : venez faire ça à Cosne-Cours-sur-Loire.

**Hicham Boujlilat**

C'est un métier.

**Thierry Demay**

C'est ce que je vous dis. Il prend un prestataire qui va lui remplir sa salle. Où est le problème ? Mais ce n'est pas la SEML qui va lui dire quoi faire. La SEML lui demande de développer, mais elle ne va pas lui dire : il faut embaucher telle personne trois jours par mois pour développer...

**Hicham Boujlilat**

La SEML va choisir le futur délégataire à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**Thierry Demay**

Le délégataire, lui, par contre, fera ce qu'il faut pour répondre aux demandes de la société. C'est lui qui décidera la façon dont il le fera. Ce n'est pas la société qui va lui dire : il faut prendre un délégataire ou c'est vous qui devez le faire. C'est lui en tant que gérant qui en aura la responsabilité. Ce n'est pas la SEML qui va lui imposer...

**Michel Veneau**

M. Boujlilat, je vais vous répondre en quelques mots. J'ai reçu des gens, libéraux, plutôt dans la santé, qui m'ont dit : monsieur le maire, votre salle, c'est très bien, elle est située au centre de la France, on fera des conférences au niveau santé. Il n'y a pas bien longtemps que j'ai reçu ces gens. Ce sont des exemples. Au niveau du tourisme, il y a plein d'exemples qu'on pourra développer aussi. Il y a plein d'exemples, mais il faut travailler. Il faut se mettre à la tâche et on s'y mettra.

**Hicham Boujlilat**

En tout cas, ce sera le nouveau rôle de l'exploitant.



**Michel Veneau**

Bien sûr, il est jeune, c'est un homme d'affaires, il sait comment il faut faire.

**Hicham Boujlilat**

Aujourd'hui, c'est cette personne jusqu'à la fin de l'année, après on verra. On pourra avoir des Fram, des Go Voyage qui pourront répondre à la mise en concurrence pour gérer la salle qu'on a.

J'ai entendu. J'ai d'autres points. La mise en concurrence, j'en ai parlé. Le gérant, le fonds d'investissement américain, on en a parlé.

On a évoqué des choses en commission des finances hier, qui ont été modifiées. Il y avait une ambiguïté sur la rémunération du président et du délégué général de la SEML. Ça a été levé en mettant que le président et le directeur général ne seront pas indemnisés, ils n'auront pas de salaire. Ils pourront être remboursés sur des frais qu'ils pourraient engager, c'est autre chose.

Qui fera office de direction ? Il est clairement noté qu'il y a une direction générale, puisque c'est la direction générale qui sera amenée à gérer administrativement la SEML. Un secrétariat doit être assuré par la SEML, donc par la direction générale. Qui va assumer cette direction générale ? Et à quel coût ? Quand vous avez un secrétariat ou des choses à gérer, ça a un coût.

**Thierry Demay**

C'est écrit dans le plan d'affaires.

**Hicham Boujlilat**

Qu'on a eu cette après-midi ? C'est où, M. Demay ?

**Thierry Demay**

Frais de personnel : 11 500 €.

**Hicham Boujlilat**

Je viens de le voir.

**Thierry Demay**

Ça veut dire que la société d'économie mixte locale rémunérera quelqu'un pour le traitement administratif de tout ce qu'il y a à faire. 11 500 € par an.

**Hicham Boujlilat**

Ça va coûter 7 500 € cette année, 11 500 € ensuite. Après, ça va probablement augmenter.

**Thierry Demay**

La société d'économie mixte, le fonctionnement, ça va être quelque chose qui devrait rester quasiment la même chose, puisqu'après, ça ne sera que du fonctionnement d'une société qui gèrera « les murs ».

**Hicham Boujlilat**

Qui assumera cette direction générale ?

**Thierry Demay**

Pour l'instant, ce n'est pas entièrement décidé. Si ce n'est que ce sera le conseil d'administration qui proposera une solution. On tendrait plutôt pour que ce soit quelque chose qui soit un peu centralisé au niveau des partenaires publics.

**Hicham Boujlilat**

Dit autrement, ça veut dire que ce sera probablement la mairie, ou pourquoi pas la communauté de communes.

**Thierry Demay**

C'est ça.

**Michel Veneau**

Vous avez tout compris.

**Hicham Boujlilat**

Ce serait un secrétariat assumé par les collectivités.

**Thierry Demay**

Assumé par les collectivités, entre guillemets, mais rémunéré. La personne qui serait en charge de ça dans la collectivité, la collectivité toucherait les 11 500 € en année pleine pour remboursement.

**Hicham Boujlilat**

La collectivité embaucherait quelqu'un pour faire ça et se fait rembourser après.

**Thierry Demay**

Je ne sais pas s'il faut vraiment embaucher quelqu'un spécialement pour ça. Il y a peut-être moyen de mutualiser. C'est le mot important depuis quelque temps : mutualiser. Si on peut mutualiser des postes, ça serait quand même quelque chose de bien.

**Michel Veneau**

Nous allons mutualiser, M. Boujlilat, je vous le dis clairement. Je ne tourne pas autour du pot.

**Hicham Boujlilat**

Vous pouvez mutualiser avec la communauté de communes, ça coûte quand même 11 500 €.

**Thierry Demay**

Je ne dirais pas que ça coûte 11 500 €. Je dirais que l'administration de la société, il faut bien qu'elle soit assumée. La société d'économie mixte assumerait ce coût.

**Hicham Boujlilat**

C'est un coût de 11 500 € que nous n'avons pas aujourd'hui, puisqu'il n'y a pas de SEML. Cette privatisation va conduire à ça de toute façon en plus.

**Thierry Demay**

On a un coût actuellement, qui est caché puisque c'est le coût du personnel communal qui est chargé de gérer cette salle.

**Hicham Boujlilat**

J'entends, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Deux dernières choses. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la phrase suivante : « Les opérations de la société doivent, compte tenu de leur nature et du risque associé à leur réalisation, assurer aux actionnaires un rendement des fonds propres investis sur la durée du plan d'affaires, jusqu'en 2029, équivalent à celui que leur procurerait un placement... » Monsieur le maire, je suis un mauvais économiste, donc je n'ai pas la réponse à ça, vous pourrez peut-être me dire. « ... leur procurer un placement en OAT TEC 10 + 300 points de base ». Monsieur le maire, si vous pouvez...

**Michel Veneau**

Non, je ne suis pas un économiste.

**Thierry Demay**

Je pense que vous connaissez un peu le principe. Les OAT, c'est tout simplement les obligations attachées au trésor, qui ont un rendement particulier, qui est fixé... Comme c'est du + 10, ça doit être pour les ??? (13 50). + 10, ça veut dire : 10 points de plus que le rendement des obligations du Trésor.

**Hicham Boujlilat**

On prend le rendement du Trésor...

**Thierry Demay**

Renseignement pris, exactement, ça correspondrait à 3 % de rendement.

**Hicham Boujlilat**

C'est un bon placement par rapport à un placement à la Caisse d'épargne.

**Thierry Demay**

N'oublions pas que c'est 3 % brut. Il faut après enlever les impôts.

**Hicham Boujlilat**

C'est comme un placement d'un particulier dans une banque qui a un rendement inférieur à 3 %. Il faut ensuite enlever les impôts. J'ai la réponse. C'est quelque chose de nouveau pour nous. On commence à parler le langage du CAC 40.

Dernier point. Il est prévu – ça me fait mal au cœur de parler d'entreprise du cinéma... Il est question d'une entreprise qui va générer un résultat d'exploitation.

*Propos inaudibles*

**Thierry Demay**

D'abord, c'est s'il y en a un.

**Hicham Boujlilat**

Je me base sur le plan d'affaires, il y en a un.

**Thierry Demay**

Dans le plan d'affaires et dans le paragraphe que vous extrayez ici, je sais que ça vous embête de dire « entreprise ».

**Hicham Boujlilat**

Non, pas du tout, des business plans, j'en monte.

**Thierry Demay**

C'est ce que vous avez dit il y a 2 minutes.

**Hicham Boujlilat**

Ça m'embête de dire entreprise pour l'Éden cinéma, ça m'embête de parler le langage de la Bourse quand on parle de l'Éden cinéma. C'est ça qui m'embête. En termes de gestion d'entreprise...

**Thierry Demay**

Ce qui me semble bizarre, c'est que l'Éden cinéma, ça fait des années que c'est une entreprise, c'est une Sarl.

**Hicham Boujlilat**

Mais on parle le langage de la Bourse, là. On ne le parlait pas jusqu'à présent.

**Michel Veneau**

Revenez au conseil municipal.

**Hicham Boujlilat**

J'y suis.

**Michel Veneau**

Non, vous êtes à côté.

**Hicham Boujlilat**

Je reprends vos éléments.

**Thierry Demay**

Je reprends l'élément que vous citez. « Les actionnaires conviennent que cette quote-part du résultat exceptionnel... »

**Hicham Boujlilat**

Ça, ce n'est que le résultat exceptionnel. Il y a un autre point qui parle de 40 %.

**Thierry Demay**

C'est là où c'est écrit : « Au moins 40 % seront versés aux actionnaires sous forme d'un dividende exceptionnel. »

**Hicham Boujlilat**

Sur le résultat exceptionnel. En plus du résultat.

**Thierry Demay**

Ce qui paraît logique.

**Hicham Boujlilat**

Je vais le trouver.

**Thierry Demay**

C'est exceptionnel, ça ne peut être que quelque chose qui sera exceptionnellement versé.

**Michel Veneau**

Vous n'avez plus de question ?

**Hicham Boujlilat**

Rémunération des actionnaires, page 18. « Sous réserve de la constatation d'un bénéfice distribuable tel que défini par le code de commerce, les actionnaires conviennent qu'il sera proposé chaque année, à compter de la 3<sup>e</sup> année suivant la livraison, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, le versement de dividendes d'au moins 40 % de bénéfices distribuables après constitution préalable des réserves (...). Ce dividende sera calculé sur la base du résultat courant avant impôt sur la société, après retraitement des éventuels résultats exceptionnels résultant de la cession d'actifs immobiliers. » S'il y a une cessation d'actifs immobiliers, il y a du résultat exceptionnel et c'est sur ce résultat exceptionnel qu'il y a en plus... Je vous invite mes chers collègues à lire pages 18 et 19. Je n'invente rien.

**Thierry Demay**

Vous n'inventez rien, mais là non plus, il n'y a rien qui n'est inventé puisque c'est la règle de la loi qui dit ça. La loi dit : à partir du moment où il y a un bénéfice, il faut d'abord faire une dotation aux différentes réserves – réserve légale, réserve statutaire et réserve de l'assemblée générale. A l'issue de ça, dans les statuts, on peut prévoir directement le montant du bénéfice qui serait distribuable.

**Hicham Boujlilat**

On peut prévoir que le montant du bénéfice redistribuable soit de 0 €.

**Thierry Demay**

Distribuable, pas redistribuable.

**Hicham Boujlilat**

On peut considérer qu'il soit de 0 €. Sauf que là, vous mettez qu'il sera d'au moins 40 %. Le loi ne vous oblige pas à mettre au moins 40 %.

**Thierry Demay**

Reprenez ce que j'ai dit. J'ai dit que la loi nous oblige à un certain nombre de choses, c'est-à-dire de dire : il y a un bénéfice. Avec ce bénéfice, il faut mettre les dotations aux

réserves, etc. Après, les statuts prévoient comment seront distribués les résultats. On est bien d'accord. Dans les statuts, il est prévu que 40 % de ce bénéfice distribuable après...

**Hicham Boujlilat**

Ce n'est pas la loi. C'est vous, avec les autres actionnaires, qui demandez des dividendes d'au moins 40 % sur le bénéfice, non pas exceptionnel, mais sur le bénéfice constaté avant impôt.

**Thierry Demay**

Oui, mais la loi oblige à un certain nombre de critères.

**Hicham Boujlilat**

Mais pas celui-là.

**Thierry Demay**

La loi n'oblige pas à fixer le pourcentage du bénéfice distribuable. Là, il est fixé dans les statuts.

**Hicham Boujlilat**

Je ne vous parle pas de la loi.

**Thierry Demay**

Moi, je vous parle de la loi.

**Hicham Boujlilat**

Je vous parle de la loi qui dit... Sauf que là, vous n'êtes pas obligé de mettre une redistribution du bénéfice de 40 %.

**Thierry Demay**

On n'est pas obligé de le mettre, mais ici, il a été décidé que ce 40 % sera le bénéfice distribuable.

**Hicham Boujlilat**

Quel est l'avis de la majorité là-dessus ? Je peux comprendre que le fonds d'investissement souhaite un retour sur investissement qui soit le plus fort possible. Quel est l'avis de la majorité municipale là-dessus ? Est-ce que vous souhaitez un dividende d'au moins 40 % et un dividende de 40 % sur les résultats exceptionnels ?

**Thierry Demay**

Ça va être le vote...

**Hicham Boujlilat**

Si je peux avoir une réponse d'abord.

**Pascale Quillier**

Bien sûr. On est tous d'accord.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal  
Séance du 3 juillet 2019

**Hicham Boujlilat**

La majorité municipale souhaite un prélèvement de 40 %...

**Pascale Quillier**

M. Boujlilat, à quoi sert ce conseil municipal à ce moment-là ?

**Hicham Boujlilat**

Je me pose la question.

**Pascale Quillier**

Je vous souhaite de vous la poser bien longtemps cette question.

**Michel Veneau**

Vous avez d'autres questions ? On passe au vote ?

**Hicham Boujlilat**

Il y a d'autres sujets.

**Michel Veneau**

Posez vos questions.

**Hicham Boujlilat**

Que les autres actionnaires souhaitent un retour sur investissement...

**Michel Veneau**

Vous avez d'autres questions ?

**Hicham Boujlilat**

J'en ai d'autres.

**Michel Veneau**

Sinon, on passe au vote. J'arrête le débat et on passe au vote.

**Hicham Boujlilat**

Donc, pas de réponse là-dessus ?

**Michel Veneau**

On passe au vote, sinon.

Vous avez d'autres questions ?

**Hicham Boujlilat**

Oui, j'en ai d'autres.

**Michel Veneau**

On va passer au vote. Le règlement est devant moi. Vu la durée du débat, je peux arrêter le débat.

**Hicham Boujlilat**

Arrêtez-le !

**Michel Veneau**

Vous avez préparé d'autres questions ou pas ?

**Hicham Boujlilat**

Je n'ai pas de réponses aux questions, alors !

**Michel Veneau**

Si vous n'avez plus d'autres questions, on va passer au vote.

On passe au vote.

**Hicham Boujlilat**

Une question qui m'est revenue...

**Michel Veneau**

Vous n'aviez plus de questions, il faut savoir ! Poser une question, c'est la dernière.

**Hicham Boujlilat**

Je ne comprends pas pourquoi... J'ai fait avec les moyens qu'on avait, dans le temps qui nous était imparti. Il y a des entreprises qui posent des conditions. Il y en a certaines dont on a parlé et que vous assumez. Il y a une entreprise, Safidi, qui pose une exigence, je ne sais pas pourquoi. Elle dit : s'il y a un actionnaire – on peut avoir des actionnaires qui sortent, d'autres qui reviennent – pourquoi elle demande que s'il y a un concurrent d'EDF qui prend des actions, il serait...

**Michel Veneau**

C'est une filiale d'EDF.

**Hicham Boujlilat**

Vous acceptez cette condition ?

**Michel Veneau**

Bien sûr qu'on l'a acceptée. Tout à fait.

**Hicham Boujlilat**

EDF fait ce qu'il veut. Ça nous éclaire.

**Michel Veneau**

EDF ne fait pas ce qu'il veut, il est comme les autres.

**Hicham Boujlilat**

Mais il pose ses conditions.

**Michel Veneau**

Oui, il y a certaines personnes qui posent leurs conditions. Dans le système français, c'est comme ça, aujourd'hui.



**Hicham Boujlilat**

J'appelle ça le système des lobbyings. Je n'appelle pas ça autrement.

**Michel Veneau**

Mais vous êtes dedans, comme nous, on est tous dans le système.

**Hicham Boujlilat**

Je ne suis pas dans le lobbying d'EDF et dans le lobbying du nucléaire.

**Michel Veneau**

Peut-être, mais en attendant, on est quand même dedans. On est tous concernés.

**Hicham Boujlilat**

On peut ne pas l'accepter, Monsieur le maire.

**Michel Veneau**

Plus de question. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Combien de pouvoirs ? 7

7 contre

Adopté à la majorité.

<b>2. Exercice 2019 : décision modificative n° 1 budget de la Ville</b>
---

**Thierry Demay**

Le conseil municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2019 en décembre 2018. Pour permettre la continuité des services, des modifications et transferts de crédit sont nécessaires. Ces derniers sont listés dans les tableaux accessibles depuis le site intranet de la Ville. Ils concernent, en ce qui concerne le budget de la Ville, la modification de l'entrée dans le capital de la SEML Éden Cinéma Culture de Cosne-Cours-sur-Loire prévue au compte 271, titres et droits de propriété, qui doit être affectée au compte 261, titre de participation. Le tableau des autorisations de programme et crédit de paiement intègre cette modification. L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association cosnoise Boxing club, pour aider l'association au financement des frais liés à la participation d'Hélène Lacombe au championnat d'Europe 2019. Enfin, dans le budget de l'eau, l'annulation de la reprise de l'excédent de fonctionnement pour la somme de 14 051,50 €, reprise réalisée par erreur en automatique par le logiciel de comptabilité. Cette annulation est compensée par une inscription aux recettes de fonctionnement du produit de la surtaxe communale.

Il est proposé au conseil municipal, après l'avis favorable de la commission des finances, d'adopter les modifications et transferts de crédit ci-dessus décrits.

**Michel Veneau**

Avez-vous des questions ? Pas de question.

**Alain Dherbier**

J'ai eu un passage à vide, je n'ai pas écouté. On vote sur quoi ?

**Thierry Demay**

La décision modificative.

**Alain Dherbier**

On vote pour l'aide à la boxe. Par contre, on est contre ce qui concerne...

**Thierry Demay**

On ne peut pas détailler.

**Alain Dherbier**

On ne vote rien alors. Si on ne peut pas détailler, on ne détaille pas !

**Michel Veneau**

Il faut qu'on vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vais vous demander une suspension de séance de 10 minutes. On va revoir les motions.

**Michel Mézy**

Mesdames, Messieurs, suite à ce que vous avez vu, je vous demande...

Vous avez vu ce qui s'est passé. Le maire de Cosne, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement évidemment, après cet incident regrettable.

Je vous remercie d'avoir assisté à ce conseil, d'avoir été patient et d'avoir respecté cet incident.

Je clôture le conseil et vous souhaite une bonne soirée à vous tous.

Signature des membres présents :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal  
Séance du 3 juillet 2019

Monsieur Alain THENOT	Conseiller municipal
Madame Marie-Claire DENUÉ	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Denis BLOIN	Conseiller délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Madame Sylvaine BERGIN	Conseiller municipal
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal